

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 504

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 46

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Dans le neuvième alinéa, le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « précédent ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.